

l'actualité du handball francilien n°51 - 13 septembre 2019



Hommage



La ligue Île-de-France partage la tristesse qui a touché l'ES Vitry cette semaine. Président de la section handball de 2011 à 2018, Michel JEANNE, qui avait cessé d'exercer ses fonctions pour lutter contre la maladie, s'est éteint ce samedi 7 septembre.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Michel, grand monsieur du handball francilien qui a notamment participé de nombreuses années aux travaux de la commission d'organisation des compétitions de la ligue.

En son honneur, il est demandé à nos clubs de faire respecter une minute d'applaudissement sur les rencontres régionales de ce week-end.

compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu du séminaire de rentrée du bureau directeur du 24 août 2019 aux Étangs de Corot (Ville-d'Avray)

M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle Présents:

MM. Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD

Invités: MM. Jean-Philippe MENNESSON, Christian PASTOR, Claude SELAQUET &

Daniel DEHERME

MM. Jean-Michel GERMAIN & Robert LAFOND Absent:

Cette journée d'étude vise à préparer la nouvelle saison 2018-2019. La séance débute à 9h10.

sommaire

Hommage

• Disparition de Michel Jeanne p. 1

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur (séminaire de rentrée 24/08/2019)
- compte-rendu de réunion du bureau directeur (2/09/2019)p. 5
- calendrier des réunions ligues p. 7

Commissions

- COC
- tirage des 1/64es de finale de la coupe de la ligue des clubs régionaux & départementaux masc. & des 1/32es de finale de la coupe de la ligue des clubs régionaux & départementaux fém. p. 8
- gymnases sans colle p. 10

Billetterie officielle FFHandball

 Golden League (5 janvier) p. 11



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex tél: 01 56 70 74 74

> 5800000@ffhandball.net www.handball-idf.com facebook : ligueIDFhandball twitter: @IdFhandball



FINALITÉS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE (ULTRAMARINS / MÉTROPOLITAINS)

> Nous avons reçu l'information de la part du service des sports de Paris que la Halle Carpentier ne sera pas disponible du 16/05 au 06/06/2020, le Paris basket jouant l'accession en PRO A (les plays-off se déroulant durant cette période). La ligue doit rechercher un nouveau site pour cet événement. Nicolas Hachette voit si Coubertin serait disponible.

UNIFORMATION

> Information de fin de validité de l'accord de financement avec Uniformation qui est remplacé par un autre intervenant. Il reste un dossier à traiter, RH et trésorier en charge

DRJSCS ÎLE-DE-FRANCE

> Appel à projet auprès des acteurs socio-sportifs émis par l'agence nationale du sport. Dossier diffusé aux clubs intéressés qui doivent les compléter avant le 20 septembre.

SÉCURISATION DES CLUBS

À la suite d'une information venant d'un club concernant le comportement très répréhensible de l'un de ses dirigeants mis en « garde à vue », le président demande qu'un avertissement à ce sujet soit diffusé auprès de nos clubs. Il convient d'être très vigilants sur la qualité des encadrants à qui nous confions une responsabilité auprès de nos jeunes et d'exiger, dans ce cadre, systématiquement, la présentation par les intéressés d'un extrait de casier judiciaire vierge avant de valider leur mise en place dans l'organisation du club.

CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

Dispositif fonds de soutien aux clubs franciliens

La Région a construit sa politique sportive en mettant les acteurs du sport au centre du jeu. Concentrée dans un premier temps sur les têtes de réseau que sont les fédérations sportives et le mouvement sportif régional, la Région souhaite désormais soutenir directement toute la chaine sportive, de la fédération aux clubs permettant ainsi de fédérer l'ensemble des acteurs du sport du territoire.

Acteurs de proximité, les clubs sportifs jouent un rôle essentiel, pour l'insertion et l'éducation des plus jeunes, pour la cohésion sociale et le vivre ensemble, qui mérite d'être valorisé et encouragé. Ces clubs, qui pour la grande majorité d'entre eux fonctionnent grâce à l'action des bénévoles, garantissent une offre sportive régulière à tous les franciliens.

Pour la plupart d'entre eux, ces clubs sont aujourd'hui exclus des subventions de l'État face à la complexité des dossiers de demande de subvention et à la profonde transformation de la gouvernance du sport, il est donc apparu indispensable pour la Région de soutenir le fonctionnement des clubs franciliens qui agissent au plus près des territoires et répondent aux besoins sportifs des franciliens.

C'est pourquoi, la Région Île-de-France, avec sa présidente Valérie Pécresse et son vice-président chargé des sports, des Loisirs, de la Jeunesse, de la Citoyenneté et de la vie associative, Patrick Karam, proposent un nouveau dispositif d'aide aux clubs franciliens qui se veut très simple d'utilisation.

Il s'agit de distribuer des bons d'achat multi-enseignes « Chèque sport » aux clubs franciliens pour les soutenir financièrement dans leurs dépenses de fonctionnement et leurs actions et acti-

vités sportives au quotidien : achat de matériel sportif, de tenues sportives, de carburant, de fournitures de bureau, de petits matériels informatiques...

Pour être éligibles, les clubs doivent disposer d'une école de sport pour les jeunes ou mener des activités sportives en faveur des jeunes. Les clubs conduisant des activités sportives en faveur des jeunes filles seront privilégiés.

Chaque club présélectionné et choisi dans les listes soumises par les différentes disciplines sportives franciliennes par le Vice-Président de la Région, percevra un nombre de « Chèque sport » équivalent à 400 euros. Un complément d'un montant de 200 euros pourra être versé aux clubs menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap ou des séniors.

Chaque comité proposera 3 clubs, sauf Paris (2). C'est le VP du Conseil régional qui choisira, pour chaque discipline, les bénéficiaires dans la liste présentée par les ligues. Il ne sera pas demandé de compte-rendu et/ou de justificatifs aux clubs retenus in fine.

Projet gares sportives

Le réseau des gares d'Île-de-France a pour objectif de faire des gares des lieux de vie au service des franciliens. La SNCF, et plus précisément « Gares & connexions », est propriétaire de locaux et de terrains sur les parvis et aux alentours des gares. Elle souhaite consacrer une partie de son patrimoine aux activités physiques et sportives pour permettre aux franciliens d'accéder à de nouvelles offres sportives.

La Région Île-de-France souhaite participer à ce projet qui s'inscrit dans les axes prioritaires de la politique sportive régionale :

- encourager l'accès aux pratiques sportives pour tous
- offrir aux publics les plus éloignés, des opportunités supplémentaires de pratiquer une activité physique et sportive tournée vers le « sport santé, sport bien-être »
- faire découvrir le territoire et le patrimoine francilien par de nouvelles offres sportives
- réduire la carence en équipements sportifs contribuant au bien-être et à la santé pour tous.

La ligue a marqué son intérêt pour participer à ce projet qui fera l'objet d'une reunion de présentation dans les meilleurs délais.





OUR LES VOYAGEURS ET LES HABITANTS









TRAJECTOIRE DE DÉPLOIEMENT DU RESEAU GARE SPORT & BIEN-ÊTRE Accompagner ce déploiement dans l'élan donné par les JOP 2024 30 Gares 20 Gares 2019 20 Gares

Privilégier également les 3 départements

91, 94 et 95 qui ne béné directement des JOP 2024

RÉSEAU GARES SPORT & BIEN-ÊTRE

REJOIGNEZ L'AVENTURE! Location de vélos Point de départ de



COMMISSION TERRITORIALE ARBITRAGE

- > Jean-Philippe Mennesson commente le changement de règlement sur le remboursement des frais d'arbitre publié au Handinfo n°1032. Il s'agit d'un changement du système d'indemnisation des arbitres, pour un passage aux frais réels. Cette nouvelle règlementation applicable au championnat de France pose un certain nombre de questions que notre président de la CTA Île-de-France a posées à la direction nationale de l'arbi-
 - quid du championnat moins de 18 ans?
 - qu'en est-il de la protection des données personnelles (loi RGPD)?

Le bureau directeur de la ligue IDF confirme cependant que la règle adoptée à ce sujet, lors de notre assemblée générale, concernant l'indemnisation des arbitres du championnat régional, restait inchangée.

> Gestion du carton blanc (risque de commotion cérébrale) : elle fera l'objet de précisions pour les championnats jeunes, puisqu'il est difficile de laisser cette responsabilité aux jeunes arbitres.

Hand Actu IDE 13 septembre 2019 n°51

Un prochain Hand Info IDF publiera le dossier de la DNA sur le sujet.

> La ligue félicite Rafik Heddid, CTF chargé de l'arbitrage et arbitre lui-même. Dans cette dernière mission, il vient de monter sérieusement en grade, puisqu'il sifflera dès le début de la saison en LFH et ProLigue masculine. S'il continue à performer dans cette fonction, il pourrait rapidement monter en Lidl StarLigue.

RESSOURCES HUMAINES

- > Une nouvelle CTS devrait venir renforcer nos équipes lors de ce dernier quadrimestre 2019. Une réunion de concertation avec la DTN permettra de définir le cadre des missions qui lui seront confiées.
- > Remplacement de Pascal Guille : le recrutement de la remplaçante de Pascal – il nous quitte fin septembre prochain – est conclu. Sur une *short list* de 3 candidates, nous avons retenu une collaboratrice qui nous rejoindra courant septembre.
- > Une assistance au PPF Féminin est recrutée sur un volume de 350 heure annuel.
- > La ligue recherche 2 stagiaires sur différentes missions pour une durée minimum de deux mois, à recruter avant la fin décembre.
- > La mise en œuvre du compte épargne temps fait l'objet d'échanges avec la représentation du personnel de la ligue.
- > L'arrivée de l'ERP (ORION voir ci-après) entraînera la formation de collaborateurs pour son utilisation.

OUTILS INFORMATIQUES

> 2 nouveaux outils sont en cours de développement par le service informatique fédéral et destinés à être déployés dans le territoire : ORION et AGATE

ORION

Monique Ansquer fait une présentation succincte d'ORION qui devrait être mis à notre disposition dès le début janvier 2020. Il s'agit d'un outil de pilotage intégré proposant :

- un logiciel comptable (il serait le même utilisé par la fédération, les ligues et les comités, voire les clubs intéressés)
- un système d'information des ressources humaines.

Vue d'ensemble



Ligue métropole : date cible opérationnelle, début janvier. Deux comités participent au test.

Action attendue :

Remplir le tableur Excel des données pour renseigner la base de données et démarrer l'application et les formations pour être 100% opérationnelle.

AGATE

Il s'agit d'un logiciel qui permettrait de gérer les actions au niveau de l'organisme de formation IFFE. Logiciel métier modulaire, permettant une gestion administrative et documentaire :

- > Gestion des prospects, clients, stagiaires, OPCA...
 - Gestion des inscriptions, des absences
 - GED intégrée, sécurisation des documents
 - Multi-entités, multicentres, multi-régions
- > Gestion pédagogique
 - Optimisation de l'organisation des formations et des contenus pédagogiques.
 - Définition et gestion du catalogue de formation et du contenu pédagogique
 - Organisation des sessions
 - Gestion des formateurs, CV, compétences et indisponibilités
 - Gestion des notes et crédits ECTS, Bilan pédagogique
- > Gestion des plannings, financière etc.
- > Le portail stagiaires & formateurs

Des nouveaux services en ligne pour les formateurs et stagiaires.

- Consultation du catalogue de formation
- Inscription en ligne pour les stagiaires
- Espace d'échanges entre le centre de formation et les stagiaires/formateurs
- Vision en temps réel des plannings

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le président rappelle les actions proposées au financement

- ▶ Projet n°1 : volet 1 les handballs de demain : action A1 : plan de deploiement promouvoir la pratique du 4x4 – formation des professeurs EPS et enseignants UNSS Contacter l'académie de versailles pour mettre en œuvre
 - l'opération réalisé à créteil
- ▶ Projet n°2 : volet 1 developper les handballs de demain : action A2 : accompagnement des clubs – formation des encadrants
 - Lancer une opération de promotion sur le matériel pour toute formation des nouvelles offres de pratique
- Projet n°3: volet les handballs de demain: action A 3: promouvoir la pratique du beach hand
 Organiser la compétition pour le territoire
- ▶ Projet n°4: volet 2 services et digitalisation des club action A2: accompagner les clubs a utiliser les outils digitaux preconises par la FFHandball et accompagner leur mise en oeuvre par la formation
 - Bilan en fonction des actions de la fédération
- Projet n°5: volet 2 services et digitalisation des club action A3: valorisation des initiatives exemplaires des clubs en matiere de services innovants a l'usager
 Tirer les bilans des services civiques
- ► Projet n°6 : volet 3 formation des dirigeant.es et encadrant. es du handball action A1 - structurer un plan de formation territorial des dirigeants et encadrants du handball
- Projet n°7: volet 3 formation des dirigeant.es et encadrant.es du hb action A2 - former des encadrant.es de pratique nouvelles objectif 1 activite = 1 cadre forme La démarche ne sera opérationnelle qu'en 2020
- ▶ Projet n°8 : volet 5 feminisation action A3 : valorisation des projets clubs dans le l'acces des femmes a la prise de responsabilites dans la vie associative des clubs

Organiser un colloque: 1 par an, prochain prévu début décembre

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

> Un nouveau module disciplinaire est mis en œuvre dans Gesthand.

Il est demandé aux responsables de réaliser au plus vite une réunion pour organiser une formation à l'utilisation du logiciel /module.

COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COM-PÉTITIONS

> Pas de remarque particulière pour Christian Pastor, sinon 3 matches à huis clos à programmer quand les conclusions de match seront enregistrées.

COMMISSION TERRITORIALE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > Une réunion est programmée début septembre pour présenter aux clubs la CMCD nationale et régionale.
- > La commission programme un travail d'échanges avec les comités afin d'homogénéiser nos règlements.

INFORMATIQUE LIGUE

> Le BD valide le devis (sur les 3 proposés) pour l'achat de station d'accueil + écran pour les deux machines déjà remplacées au secrétariat administratif.

Nous confirmons la commande de 2 ordinateurs DELL LATI-TUDE équipé de DARTFISH pour les techniciens des pôles.

DÉVELOPPEMENT

- > Priorité aux conventions USEP et UNSS courant septembre
- > Lancement en août des inscriptions au service civique pour un démarrage septembre
- > Soutien au projet Hand'Elles : définir la convention et budget pour l'étude de sa mise en œuvre
- > Services aux clubs : continuer la mise en œuvre du projet présenté lors de la dernière ETR de juin.

MUTATIONS

> Après la fermeture annuelle, une attention particulière est portée au traitement des dossiers de mutation en cours, afin de ne pas créer de difficultés aux clubs.



Georges POTARD Président

compte-rendu de réunion du bureau directeur

réunion du 2 septembre 2018 au siège de la ligue Île-de-France (Créteil)

Présents: M^{mes} Monique ANSQUER, Marie-José GAUDEFROY &

Nathalie LASSALLE

MM. Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Robert

NICOLAS & Georges POTARD

Invités: MM. Jean-Philippe MENNESSON & Christian PASTOR

Absent: M. Jean-Michel GERMAIN

La séance débute à 18h10.

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS, EX-CNDS)

> Courrier reçu du président du comité des Yvelines concernant la qualification des dossiers auprès de l'ANS. Nathalie Lassalle répondra.

MANIFESTATIONS DIVERSES

- > Juges Arbitres Jeunes : à l'occasion de rencontres dirigées par un JAJ, l'utilisation du carton blanc (gestion du risque de commotion cérébrale) sera sous la responsabilité du responsable de table adulte.
- Défraiement des arbitres : à la suite de la mise en place au niveau fédéral d'un nouveau process, la ligue indique qu'elle maintient, pour ses arbitres, le règlement tel que défini lors de l'AG régionale. En revanche, pour les rencontres de championnat de France, de coupe de France et de championnat de France moins de 18 ans, c'est le règlement fédéral qui s'impose aux clubs.
 - Ces informations font l'objet parallèlement d'une diffusion.
- > Jean-Philippe Mennesson a apporté réponse à une question du président du comité des Yvelines.

CMCD

> Marie-José Gaudefroy organise une réunion le samedi 7 septembre sur les modalités de la CMCD, pour tous les clubs de ligue et nationaux qui n'étaient pas présents lors de la dernière séance.

PÔLES

- À la suite d'un arrêt de maladie du maître d'internat du site d'excellence du pôle masculin à la MDH, celui du site d'accession d'Eaubonne assurera son intérim jusqu'à la mi-septembre, alors que l'équipe de l'association des pôles d'Eaubonne prendra en charge la surveillance et la protection de nos pensionnaires logés au CDFAS d'Eaubonne.
- > Pascal Bourgeais, responsable du PPF masculin national, organisera la visite de labellisation du pôle francilien le 16 janvier 2020 à la MDH.
- > Après une navette entre la direction de la MDH et la ligue (Pascal Person et le président), la convention d'occupation des installations de la MHB par le site d'excellence de notre pôle masculin sera présentée à la validation du bureau directeur fédéral en fin de semaine, et au bureau directeur de la ligue le 9 septembre prochain. Le projet est communiqué aux membres du BD de la ligue IDF en séance.
- > La DTN rappelle que le bizutage est formellement interdit et sanctionnable par la loi, et qu'elle sera intraitable sur les éventuels égarements à ce sujet dans les pôles espoirs. Tous les res-

ponsables territoriaux PPF et responsable de sites d'excellence et d'accession ont été sensibilisés.

Le bizutage est un délit et tout responsable mis au courant d'agissements de ce type est tenu par la loi d'en informer le Procureur de la République (art. 225-16-1 du code pénal).

DÉVELOPPEMENT

- > Le comité régional olympique et sportif IDF organise ses journées « Sport en filles-Automne » sur l'Île de loisirs régionale de Saint-Quentin-en-Yvelines, du 22 au 24 octobre 2019. La ligue participera avec le comité des Yvelines. Nathalie Lassalle est en charge.
- > Le comité des Yvelines sollicite la participation de la ligue sur une opération de promotion du Handfit sur son département. Marina Colmet sera missionnée sur cette manifestation

RESSOURCES HUMAINES

- > Angélique Spincer, responsable du site d'accession du pôle espoirs féminins de Chatenay-Malabry, quitte ses fonctions pour encadrer un club francilien. Un recrutement a été lancé pour la remplacer, via les responsables techniques du PPF féminin. Une communication via les différents outils (site internet de la ligue, site internet féféral, page Facebook de la ligue et journal de la ligue) sera également faite. L'opération devrait être bouclée dans la seconde quinzaine de septembre.
- > L'aménagement des horaires de l'un de nos agents de développement lui a été accordé.
- > Pascal Guille, notre assistant administratif chargé, notamment, des dossiers de la discipline, de la CRL et de la COC territoriales, ainsi que des différentes opérations d'engagements des clubs et des qualifications, quitte la ligue fin septembre. Sa remplaçante, Madame Maïder Trentin, est engagée pour le remplacer. Elle s'installera à partir du 16 septembre 2019.
- > À la suite du départ de Pascal Guille, Myriam Bertolotti sera désormais la référente Gesthand.
- > L'un de nos maîtres d'internat voit son CDD transformé en CDI.
- > Compte épargne temps : une étude va être menée avec nos représentant du personnel sur la mise en place du compte épargne temps à la ligue IDF.
- > Les études en vue du déploiement par la fédération de l'ERP Orion (logiciel de traitement de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines) sur l'ensemble du territoire national sont en cours de finalisation. La ligue a nommé deux référents sur ce chantier : Christian Dumé et Monique Ansquer.
 - La mise à la disposition des territoires est prévue en janvier 2020 pour la comptabilité, et en juillet 2020 en ce qui concerne la partie ressources humaines.
 - La mise en œuvre de cet outil vise à améliorer notre productivité administrative et la qualité de notre pilotage.
- > Une nouvelle CTS devrait venir renforcer nos équipes dans les prochaines semaines

La séance s'achève à 20h15.

Georges POTARD Ro

Robert LAFOND Secrétaire Général

calendrier administratif

AGENDA DES RÉUNIONS DE LA LIGUE (BD-CD-CA-AG)

Mois	Bureau Directeur Iundi	Comité Directeur lundi	Conseil administration samedi	Assemblée générale ligue
	18:00-21:00	19:30-22:00	09:30-16:30	0
Sept. 2019	lun 02/09			
	lun 09/09			
		ma 17/09		
	lun 23/09			
	ma 01/10		sam 05/10	
Oct. 2019	lun 07/10			
	lun 14/10			
	lun 21/10			
	lun 28/10			
	lun 04/11			
		ma 12/11		
Nov. 2019	lun 18/11			
	lun 25/11			
	lun 02/12			
	lun 09/12		sam 14/12	
Déc. 2019	lun 16/12			
	lun 06/01			
	lun 13/01			
Janv. 2020	lun 20/01			
	lun 27/01			
	lun 03/02			
	lun 10/02			
Fév. 2020	lun 17/02			
		lun 24/02		
	lun 02/03			
	lun 09/03			
Mars 2020	lun 16/03		sam 21/03	
	lun 23/03			
	lun 30/03			
	lun 06/04			
Avr. 2020	lun 20/04			
	lun 27/04			
	lun 04/05			
	lun 11/05		sam 16/05	
Mai 2020	·			
	lun 25/05			
	lun 02/06			
	lun 09/06			
Juin 2020	lun 16/06			sam 20/06
				25,700

organisation des compétitions

TIRAGE DES 1/64es DE FINALE

à jouer avant le 3/11/2019



MASCULINS				
5875052	Paris 18e HB	_	Exempt	
5875056	Paris SC		Exempt	
5877009	Claye-Souilly SHB		Villeneuve-le-Roi HB	5894038
5877016	US Lagny-Montévrain		Exempt	3634036
5877021	USJM HB Mitry-Mory		•	
		-	Exempt	
5877034	Torcy HB MLV	-	Exempt	
5877035	US Vaires EC	-	Exempt	
5877041	HBC du Loing	_	Exempt	
5877043	HBC Thierrypontain	-	Exempt	
5877067	HBC Campésien	-	Exempt	
5877078	Sénart AHB	-	Exempt	
5877080	AS Marolles	-	Exempt	
5878002	AS Mantaise	-	Exempt	
5878007	AS Bonnières	-	Exempt	
5878046	Houilles – Le Vésinet – Carrières HB	-	Exempt	
5878054	Triel – Chanteloup – Hautil HB	-	Exempt	
5878056	Ent. Alliance VSH78	-	Exempt	
5878072	ASC Trappes	-	Exempt	
5878076	St-Germain HB	-	Exempt	
5891006	Bondoufle AC CE	-	Exempt	
5891007	ES Brunoy	-	Exempt	
5891011	Draveil HB	-	Exempt	
5891015	SCA 2000 Évry	_	Exempt	
5891017	HBC Val-de-Seine	-	Exempt	
5891025	H Mennecy VE	-	Exempt	
5891026	Morsang-Fleury HB	-	Exempt	
5891030	US Ris-Orangis	-	Avon SC	5877001
5891031	Ste-Geneviève Sp.	_	Exempt	
5891034	Savigny HB 91	_	Exempt	
5891047	AS Itteville	-	Exempt	
5892002	AC Boulogne-Billancourt	-	Exempt	
5892005	ASV Chatenay-Malabry	-	Exempt	
5892011	Chaville HB	-	Exempt	
5892012	Clamart HB	-	Exempt	
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	-	Exempt	
5892019	USM Malakoff	_	Exempt	
5893001	AS Bondy	-	Exempt	
5893002	Ent. Noisy / Gagny	-	Exempt	
5893009	Aulnay HB	-	Exempt	
5893012	Blanc-Mesnil Sp.	-	Exempt	
5893024	Neuilly-Plaisance Sp.	-	Exempt	
5893032	La Dionysienne Hb	-	Exempt	
5893055	Villemomble Hb	_	Exempt	
5893069	Villepinte Hbc	-	Exempt	
5894001	US Alfortville	_	Exempt	
5894004	US Ivry	_	Exempt	
5894005	CSA Kremlin-Bicêtre	_	Exempt	
5894009	Réveil de Nogent	_	Exempt	
5894019	US Fontenaysienne	_	Exempt	
5894023	CA L'haÿ-les-Roses	_	Exempt	
5894026	Ent. Plesséenne	_	Exempt	
5894029	ES Sucy	_	Exempt	
5894031	CS Valenton	_	CO Crosne	5891058
5894050	RSC Champigny	_	Exempt	2031030
5894055	Joinville HBA		Exempt	
			·	5801030
5895001	COM Argenteuil	_	E Igny-Vauhallan	5891038
5895002	HB St-Brice 95	_	Exempt	
5895018	US Deuil – Enghien– Montmorency	-	Exempt	
5895020	Ent. Roissy – Pays-de-France	-	Exempt	
5895021	St-Gratien / Sannois HBC	-	Exempt	
5895022	HBC St-Leu / Taverny	-	Exempt	
5895023	AS St-Ouen-L'aumône	-	Exempt	
5895025	HBC Soisy / Andilly / Margency	-	Exempt	
5895035	US Ezanville/Ecouen	_	Exempt	

TIRAGE DES 1/32es DE FINALE

à jouer avant le 22/12/2019



FÉMININES

5875001	CSM Finances	-	Exempt	
5875056	Paris SC	_	Exempt	
5877001	Avon Sc	_	Bondoufle AC CE	5891006
5877009	Claye-Souilly SHB	_	Exempt	
5877016	US Lagny-Montévrain	_	Exempt	
5877035	US Vaires EC	_	Exempt	
5877078	Sénart AHB	_	Exempt	
5878002	AS Mantaise	_	Exempt	
5878007	AS Bonnieres	_	Exempt	
5878075	ASHB Les Mureaux	_	Exempt	
5891011	Draveil HB	_	Exempt	
5891015	SCA 2000 Évry	_	Exempt	
5891017	HBC Val-de-Seine	_	Exempt	
5891026	Morsang-Fleury HB	_	Exempt	
5891030	US Ris-Orangis	_	Exempt	
5892002	AC Boulogne-Billancourt	_	Exempt	
5892005	ASV Chatenay-Malabry	_	Exempt	
5892006	HBC Antony	_	Exempt	
5892012	Clamart HB	_	Villepinte HBC	5893069
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	_	Exempt	
5892029	Stade de Vanves	_	Exempt	
5893001	Ent. Bobigny / Bondy	_	Exempt	
5893005	Ent. Noisy / Gagny	_	Exempt	
5893009	Aulnay HB	_	Exempt	
5893012	Blanc-Mesnil Sp.	_	Exempt	
5893024	Neuilly-Plaisance Sp.	_	HBC Campésien	5877067
5894001	US Alfortville	_	Exempt	
5894029	ES Sucy	_	Exempt	
5894058	CHB Bry	-	Exempt	
5895011	Ent. Élite Val-D'oise	_	Exempt	
5895022	HBC St-Leu / Taverny	_	Exempt	
5895001	COM Argenteuil	_	Exempt	

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagneaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnieres => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)



- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



 USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son piveau de jeu

financière pour forfait isolé à son niveau de jeu. Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront men-tionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.
 Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance con-cernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations – colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.
 Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

BILLETTERIE OFFICIELLE



PROGRAMME

(Sous réserve de modifications TV)

Dimanche 05 Janvier 2020

14h30: Match sans la France

17h00: Match avec la France





BON DE COMMANDE

FAMILLE DU HANDBALL



COORDONNÉES

HANDBALL: GOLDEN LEAGUE MASCULINE 2020

AccorHotels Arena - PARIS

Dimanche 05 Janvier 2020

FRANCE / DANEMARK / NORVÈGE / SERBIE

Raison Sociale Nom	Prénom
Adresse de Livraison	
Adresse de Facturation si différente de l'adresse de Livraison	
Code Postal	Ville
Tel.	
E-mail	

OFFRE DISPONIBLE A PARTIR DE 10 PLACES PAR COMMANDE

	Tarif pour les 2 Matchs			TOTAL TTC	
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	Q Т.	Q Т.	EN €
CAT OR	70,00-€	65,00 €			€
CAT 1	50,00€	40,00€			€
CAT.2	40,00€	30,00€			€
CAT.3	25,00€	20,00€			€
CAT.4	15,00 €	10,00€			
	E-ti cket			□ Gratuit	
	Envoi par courrier DHL			I	30€
	TOTAL TTC BILLETTERIE			-	€





Nous vous rappelons que les billets achetés sont strictement personnels, et comporteront le nom de la structure renseignée dans le champ « Coordonnées » ci-dessus.

Aucun billet ne sera envoyé avant la réception du paiement.

PAIEMENT

GRILLE TARIFAIRE

Veuillez cocher le mode de paiement souhaité :

(1) Par virement bancaire. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.

(2) Par chèque. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.

Merci de renvoyer ce bon de commande scanné et dû ment complété par email à l'adresse suivante : billetterie@ffhandball.net, ou par fax au 09 70 55 13 01. Nous vous enverrons une confirmation de commande par email dès que celle-ci aura été traitée, et sous réserve des places disponibles.

Une fois votre commande validée, (1) si vous réglez par virement merci de nous transmettre la preuve de virement par email à billetterie@ffhandball.net. (2) S'il s'agit d'un pai ement par CB nous vous recontacterons dans les plus brefs délais. (3) Enfin, s'il s'agit d'un pai ement par chèque merci de nous faire parvenir le bon de commande et le chèque par courrier postal.

Fait le	<u> </u>
ו מונ וכ	a

Signature et Cachet :

Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente que vous trouverez au lien suivant : https://www.billetterie-ffhandball.fr/cgv_et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

CO*